Ordonnance souveraine n° 7.485 du 14 septembre 1982 rendant exécutoire à Monaco la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, faite à New York le 10 juin 1958

Type Texte réglementaire

Nature Ordonnance Souveraine

Date du texte 14 septembre 1982

Publication <u>Journal de Monaco du 24 septembre 1982^[1 p.3]</u>

Thématiques International - Général ; Règlement alternatif des différends ; Arbitrage international

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1982/09-14-7.485@1982.09.25



Ordonnance souveraine n° 7.485 du 14 septembre 1982 rendant exécutoire à Monaco la Convention pour la ...

Vu la Constitution du 17 décembre 1962;

Nos instruments de ratification de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, faite à New York le 10 juin 1958, ayant été déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 2 juin 1982, ladite Convention recevra sa pleine et entière exécution à dater du 31 août 1982.

Notes

Liens

- 1. Journal de Monaco du 24 septembre 1982
 - ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1982/Journal-6522